

Cahier des charges

Stage d'observation et de pratique accompagnée des étudiants de master MEEF 1ère année Second degré

Accueil en établissement scolaire et suivi en formation

**À destination des tuteurs d'accueil en établissement, des tuteurs référents INSPÉ
et des responsables de parcours.**

**Pour information aux chefs d'établissement, formateurs INSPÉ, étudiants de M1
MEEF**

Les étudiants en master MEEF première année

- Les étudiants ont à réaliser un stage d'observation et de pratique accompagnée d'un équivalent de 6 semaines au cours de l'année de M1.
- Le stage est un temps formatif et de travail pour l'étudiant. L'expérience de stage est exploitée dans le cadre des enseignements en formation et restituée dans les situations intégratrices d'évaluation se rapportant à la mise en situation professionnelle.
- À l'issue du M1, les étudiants réaliseront en M2 un stage d'un équivalent de 12 semaines, soit en tant qu'étudiant en pratique en responsabilité (EPR) en contractualisation de tiers-temps, soit en tant qu'étudiant en pratique accompagnée (EPA). La réalisation d'un stage en responsabilité (EPR) en M2 est conditionnée par le résultat du stage de M1.
- Les étudiants de M1 se présenteront aux concours de la **session 2025**.
- Certains étudiants sont AED en pré-professionnalisation depuis la deuxième année de Licence.
- Certains étudiants sont assistants d'éducation (AED) et peuvent voir leur quotité en stage aménagée au regard de la quotité horaire prévue par leur contrat AED. Un avenant à la convention de stage est alors édité.

Déroulé du stage

- L'équivalent de 6 semaines du stage de M1 se décline en deux périodes.
- L'étudiant en stage est sous l'autorité de l'enseignant d'accueil.
- Le stage s'effectue en binôme sauf cas particulier.
- Pour toutes les disciplines (sauf ETP), l'équivalent de 6 semaines se divise en deux périodes dans le même établissement :
 - une **1^{ère} période** de 2 semaines pleines : **du lundi 6 novembre au vendredi 17 novembre 2023**
 - une **2^{ème} période**
 - toutes disciplines : de 4 semaines pleines **du lundi 25 mars au vendredi 19 avril 2024** ;
 - disciplines EPS et documentation : **de 8 semaines** à raison d'un mi-temps semaine, **du lundi 12 février au vendredi 19 avril 2024** et sur les journées des lundis, mardis, et vendredis.

Dans la **2^{ème} période**, l'étudiant est **en responsabilité accompagnée** sur les 3 premières semaines (ou 6 si mi-temps semaine) et **en responsabilité observée** sur la dernière semaine (ou 2 dernières semaines si mi-temps semaine).

Sur les 3 premières semaines (ou 6), l'étudiant prépare les enseignements et les met en œuvre avec l'enseignant d'accueil ; sur la dernière semaine (ou les 2 dernières) l'étudiant prépare les enseignements et les met en œuvre sous le regard de l'enseignant d'accueil.

- Pour les disciplines de la voie professionnelle et technologique ETP, sauf GIB
L'équivalent de 6 semaines se divise en deux périodes dans deux établissements (permutation) :
 - une **1^{ère} période** de 3 semaines **du lundi 6 novembre au 24 novembre** (établissement 1)
 - une **2^{ème} période** de 3 semaines **du lundi 1er avril au 19 avril 2024** (établissement 2)

- la permutation de binômes (1^{er} lieu-2^{ème} lieu, sauf parcours ETP GIB) s'effectue pour la période 2. Chaque tuteur accueille ainsi deux binômes dans l'année : un premier en période 1, un deuxième en période 2 (sauf cas très particulier).

Dans la 2^{ème} période, l'étudiant est **en responsabilité accompagnée** sur les 2 premières semaines et **en responsabilité observée** sur la dernière semaine.
 Sur les 2 premières semaines, l'étudiant prépare les enseignements et les met en œuvre avec l'enseignant d'accueil ; sur la dernière semaine l'étudiant prépare les enseignements et les met en œuvre sous le regard de l'enseignant d'accueil.

Les textes de référence

Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » modifié par l'Arrêté du 24 juillet 2020.

Article 14 - « Un stage d'une durée de six semaines effectué en cours de première année de master prend la forme de stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire ou dans le champ de l'éducation et de la formation ».

Les étudiants AED-Préprofessionnalisation

En référence à la circulaire n° 2019-156 du 6-11-2019 « Personnels Assistants d'éducation en préprofessionnalisation - Recrutement, fonctions et conditions d'emploi », Bulletin officiel n°41 du 7 novembre 2019

« Au cours de la dernière année de contrat des AED se destinant aux métiers du professorat, les tuteurs aident ces derniers à la prise en charge de la classe. Ils les conseillent dans leur préparation et leur conduite de classe, les aident à effectuer des choix pertinents, réalistes et adaptés aux besoins des élèves ».

Les modalités de suivi et d'échange entre tuteurs d'accueil des AED en préprofessionnalisation et tuteurs INSPÉ sont les mêmes que pour l'ensemble des étudiants stagiaires M1 MEEF (voir ci-après).

Modalités d'accueil en stage en établissement et de suivi en formation des étudiants stagiaires

L'accueil et le suivi impliquent un référent INSPÉ et un ou deux enseignants d'accueil de l'Éducation nationale.

Rôle de l'enseignant référent INSPÉ en formation et pour le stage (tuteur université INSPÉ)	Rôle de l'enseignant d'accueil Éducation nationale (tuteur établissement)
L'enseignant référent suit un petit groupe d'étudiants afin de les accompagner tout au long de la première année de formation en lien notamment avec les deux périodes de stage.	L'enseignant d'accueil (période 1) Accompagne les étudiants dans la connaissance du fonctionnement et des acteurs de l'EPL

Rôle de l'enseignant référent INSPÉ en formation et pour le stage (tuteur université INSPÉ)	Rôle de l'enseignant d'accueil Éducation nationale (tuteur établissement)
Il est prévu : • 2 temps de rencontres avec les étudiants (en groupe ou en individuel, au choix), à raison <u>d'un par semestre</u>, qui comprend : - un point bilan avec les étudiants de leur situation en formation (points acquis, en cours d'acquisition, non acquis) - un point bilan sur le stage et la poursuite en M2 • 1 temps de dialogue avec l'enseignant d'accueil du stage en fin de stage mi-avril. Ce temps permet : - de faire le lien entre le stage et la formation ; - de prendre connaissance du bilan de stage et de la pratique en responsabilité observée par l'enseignant d'accueil. L'enseignant référent a pour mission d'accompagner le groupe d'étudiants • dans la compréhension des situations intégratrices et de leurs liens avec les modules d'enseignement et le stage • sur les enjeux du stage du 2^{ème} semestre débouchant sur une semaine en pratique d'enseignement observée sous l'autorité de l'enseignant d'accueil • dans la construction de la posture visant à s'inscrire dans le cadre des valeurs de la République et à les faire partager. L'enseignant référent prend connaissance du bilan de compétences complété par le(s) tuteur(s) de stage (<u>transmission du bilan de compétences par le tuteur d'accueil en fin de période 1 et de période 2</u>), et <u>échange avec l'enseignant d'accueil en fin de période 2 (ou plus tôt/plus souvent si besoin est)</u>. Au regard des éléments renseignés/transmis par le tuteur d'accueil et des échanges avec le stagiaire qu'il accompagne, l'enseignant référent <u>rédige un avis synthétique et circonstancié en fin de 2nd période</u> dans l'encart prévu sur le bilan de compétences. En s'appuyant sur l'avis de l'équipe pédagogique du parcours de formation, et plus particulièrement sur celui du tuteur INSPÉ disposant des éléments d'évaluation des compétences observées en stage, le responsable de formation pose un avis pour une future prise en responsabilité complète en M2.	• Fait partager son expérience professionnelle dans la démarche d'enseignement (conceptions, gestes professionnels...) et dans son rôle au sein de l'EPL • Facilite les observations ciblées faites par les étudiants de la vie de la classe, des pratiques didactiques et pédagogiques et des activités des élèves en les resituant dans leur contexte, en orientant leur regard vers des points spécifiques • Explicite des aspects de sa pratique • Accompagne la construction de la posture visant à s'inscrire et à faire partager les valeurs de la République • Peut aménager des temps d'interventions des étudiants dans la classe en les aidant • <u>Renseigne le bilan d'assiduité</u> • <u>Renseigne le bilan de compétences en fin de période de stage et prend appui sur ce bilan pour guider l'étudiant stagiaire dans la construction de ses compétences professionnelles et cibler des axes de progression en vue de la 2nd période de stage. Le bilan de compétences est transmis par mail au tuteur INSPE en fin de période de stage et remis en main propre au stagiaire.</u> L'Enseignant d'accueil (période 2) • Poursuit l'accompagnement des étudiants dans la connaissance du fonctionnement et des acteurs de l'EPL • Fait partager son expérience professionnelle dans la démarche d'enseignement (conceptions, gestes professionnels...) et dans son rôle au sein de l'EPL • Aménage sur les 3 premières semaines de nombreux temps d'interventions des étudiants dans la classe, et - aide les étudiants à construire une séquence, des séances, et à les adapter au contexte de la classe : maîtrise des savoirs à enseigner, conception et évaluation des apprentissages conduits par les étudiants - participe au bilan des séances menées par l'étudiant (temps d'échanges) post-séance ; • Accompagne la construction de la posture visant à s'inscrire et à faire partager les valeurs de la République • Observe leur prise en charge de la classe lors la dernière semaine de stage (ou 2 dernières si stage filé EPS-Documentation) et leur fait analyser leur pratique. • <u>Renseigne le bilan d'assiduité</u> • <u>Renseigne le bilan de compétences en fin de période de stage et prend appui sur ce bilan pour guider l'étudiant stagiaire dans la construction de ses compétences professionnelles et cibler des axes de progression en vue l'année de M2. Le bilan de compétences est transmis par mail au tuteur INSPE en fin de période de stage.</u> • 1 temps de dialogue avec le tuteur INSPE en fin de stage mi-avril. Ce temps permet : - de faire le lien entre le stage et la formation ; - de faire part au tuteur INSPE du bilan de stage et de la pratique en responsabilité observée par l'enseignant d'accueil.

Rôle de l'enseignant référent INSPÉ en formation et pour le stage (tuteur université INSPÉ)	Rôle de l'enseignant d'accueil Éducation nationale (tuteur établissement)
Dans le cas d'un avis réservé, celui-ci donne lieu à une information explicite et expliquée auprès de l'étudiant stagiaire. <u>Cet avis est apposé dans l'encart prévu à cet effet à la fin du bilan de compétences avant le jury de fin d'année de M1.</u>	

Évaluation de la période de stage en M1

Bilan de compétences des étudiants stagiaires par les enseignants d'accueil et évaluation de la période de stage en M1

Le bilan de compétences est transmis par l'étudiant-stagiaire à son tuteur de stage dès le début de son stage. Il est complété systématiquement par le tuteur d'accueil en fin de 1^{ère} période puis en fin de 2nd période. En cas de permutation (parcours ETP – sauf GIB – et CPE), le tuteur d'accueil, après avoir transmis au tuteur INSPE par voie numérique copie du bilan de compétences pour information, transmet le bilan de compétences renseigné à l'étudiant-stagiaire qui le remet ainsi à son 2nd tuteur d'accueil dès le début de sa 2nd période de stage. Le tuteur de stage du 2nd lieu d'accueil prendra ainsi connaissance du bilan de compétences de la 1^{ère} période. Sur ce même document, en seconde partie, il aura à renseigner le bilan de compétences pour la 2nd période le concernant.

Le bilan de compétences doit nourrir les échanges entre tuteur et stagiaire et peut donner lieu à une auto-évaluation de la part de l'étudiant. Ce bilan se structure en fonction des attendus de stage (niveau 1 à 2¹) au regard des trois grands blocs de compétences de l'étudiant-professeur :

- acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale ;
- pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages ;
- praticien réflexif, acteur de son développement professionnel.

Les éléments fournis par le bilan de l'enseignant d'accueil à l'issue de la deuxième période de stage et le bilan d'assiduité en stage permettent la validation du stage et contribuent à la validation du bloc 2 de compétences du Master 1 MEEF. Ce bilan vient en complément des autres évaluations en formation en lien avec le stage. En cas d'insuffisance avérée, une situation intégratrice du bloc 2 de compétences, et partant le bloc 2 de compétences, peuvent ne pas être validés.

¹ Niveau 0. Ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Attendus de fin de formation initiale à prendre en compte pour l'avis des enseignants d'accueil

Les attendus devant être plus particulièrement pris en compte sont les suivants :

Bloc 1 de compétences - L'étudiant-professeur « acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale »

- > Fonde son action sur les valeurs de l'école républicaine et le cadre réglementaire et éthique du métier
- > Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, confidentialité, sécurité et respect des élèves
- > Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
- > Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec ses interlocuteurs

Bloc 2 de compétences - L'étudiant-professeur « pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

- > Conduit un enseignement explicite
- > Planifie des séquences, structure, mobilise un cadre didactique et pédagogique
- > Analyse ses pratiques pour les différencier, les adapter.
- > Détermine des actions d'accompagnement, de différenciation, de remédiation.
- > Pratique différents types d'évaluation
- > Mesure les acquis des élèves

Bloc 3 de compétences - L'étudiant-professeur « praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

- > Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
- > Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
- > Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont données
- > Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques

Indemnité de tutorat

L'indemnité de tutorat INSPÉ : elle est fixée à 1hTD par étudiant

L'indemnité du tutorat en établissement : la fonction donne lieu au versement d'une indemnité selon la réglementation en vigueur.

La liste des tuteurs d'accueil en établissement est communiquée par la scolarité de l'INSPÉ au service compétent du rectorat pour le versement de l'indemnité (en fin d'année, juillet-août) par le rectorat.

Contacts

Fiche assiduité à transmettre à la scolarité de l'INSPÉ : inspe-stages-contact@univ-lorraine.fr

Pour tout problème ou alerte : contacter le tuteur INSPÉ et la scolarité de l'INSPÉ.